

**AVIS DE CREATION DE TITRE DE PROPRIETE  
COMMUNE D'ALBITRECCIA (20128)**

Suivant acte dressé le 23 mars 2021 par Maître Don Roccu MALAMAS, Notaire au sein de la Société Civile Professionnelle « Maître Jean-Jérôme LUCCIONI, notaire associé », titulaire de l'Office Notarial de SARROLA CAROPINO (20167), Espace Caldaniccia – Lieudit Pernicaggio,

Il a été dressé conformément à l'article 1 de la Loi du 6 mars 2017, un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261, 2265 et 2272 du Code civil au profit de :

1°) M. Jean Nicolas QUILICI, en son vivant retraité, époux de Mme Cécile NGUYEN, demeurant à GRASSE (06130) 78 Chemin des Poissonniers, Résidence Saint Claude, Bât 1, Escalier 2. Né à COC LEU (VIETNAM), le 8 avril 1925. Marié à la mairie de CAP SAINT JACQUES le 22 janvier 1953 sous le régime de la communauté de biens meubles et acquêts à défaut de contrat de mariage préalable. Décédé à GRASSE (06130), le 20 décembre 1996.

2°) M. Nicolas Octave QUILICI, en son vivant retraité, époux de Mme Marie-Rose LOPEZ, demeurant à HYERES (83400) 44 avenue de la Badine Fraction de la Capte. Né à HANOÏ (VIETNAM), le 8 mars 1928. Marié à la mairie d'HYERES (83400) le 12 décembre 1953 sous le l'ancien régime légal de la communauté de biens meubles et acquêts à défaut de contrat de mariage préalable. Décédé à HYERES (83400), le 9 juin 2010.

3°) Mme Rose Sébastienne QUILICI, retraitée, épouse de M. Jean-Pierre CHAMBON, demeurant à VAIRES SUR MARNE (77360) 2 rue des Fauvettes. Née à PROPRIANO (20110) le 27 juin 1941. Mariée à la mairie de CACHAN (94230) le 10 avril 1965 sous le régime de la communauté de biens meubles et acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

4°) M. René Toussaint QUILICI, en son vivant retraité, demeurant à AJACCIO (20000) 9 avenue Impératrice Eugénie Immeuble Bassoul. Né à PROPRIANO (20110), le 14 août 1936. Célibataire, non lié par un pacte civil de solidarité. Décédé à AJACCIO (20000), le 9 janvier 2017.

**Et portant sur les biens et droits immobiliers ci-après désignés, savoir :**

A ALBITRECCIA (20128), Lieudit "Pietra Varghia", trois parcelles de terre sur lesquelles sont édifiées, une maison en ruines ainsi qu'un caseddu en ruines, une maison mitoyenne en ruines, un caseddu en ruines, le tout cadastré : Section B N° 233, Surface 11 a 81 ca, Section B N° 234, Surface 03 a 27 ca, Section B N° 265, Surface 14 a 46 ca

A ALBITRECCIA (20128), Lieudit "Fontanaccia", Une parcelle de terre cadastrée : Section B, n° 470, Surface 02 a 46 ca

A ALBITRECCIA (20128), Trois parcelles de terre cadastrées Section B N° 284 Lieudit Prati Surface 03 a 09 ca, Section B, N° 473, Lieudit Fontanaccia Surface 01 a 58 ca, Section B, N° 477, Lieudit Pietra Varghia Surface 20 a 50 ca

Conformément à l'article 1 de la Loi du 6 mars 2017 :

*" Lorsqu'un acte de notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession sauf preuve contraire "*

---

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière ".  
Adresse mail de l'étude : donroccu.malamas@notaires.fr

Pour Avis  
Me Don Roccu MALAMAS